

<b>BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR</b>  CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles tel: 02/227.57.02 Site internet : <a href="http://www.irceline.be">http://www.irceline.be</a>	VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ 
	
	

**Mardi 15 mai 2018, 12H00**

## BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES

**Activation de la phase d'information.**

### SITUATION ACTUELLE

Le seuil d'information de  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en PM<sub>10</sub> (moyenne glissante 24 heures) a été dépassé aujourd'hui à 4 heures en région bruxelloise, à 7 heures en région wallonne et à 11 heures en région flamande.

A 11 heures, les concentrations moyennes glissantes 24 heures étaient de  
 $51 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en Flandre  
 $61 \mu\text{g}/\text{m}^3$  à Bruxelles.  
 $57 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en Wallonie ( $60 \mu\text{g}/\text{m}^3$  au nord du sillon Sambre et Meuse)

Les fortes concentrations sont principalement dues à la formation de particules secondaires inorganiques: des émissions d'ammoniac qui réagissent avec les NO<sub>x</sub> et forment ainsi un aérosol de nitrate d'ammonium

Les PM<sub>10</sub> regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres.  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$  est le seuil à partir duquel la population est informée dans les trois Régions.

### SITUATION POUR AUJOURD'HUI ET LES PROCHAINS JOURS

Les conditions météorologiques deviendront lentement plus favorables mais on prévoit que les concentrations moyennes de PM<sub>10</sub> sur 24 heures resteront encore supérieures à  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$  aujourd'hui et une partie de la journée de demain.

Etant donné que le seuil d'information est dépassé dans les trois régions et qu'il est probable que les concentrations restent au dessus du seuil pendant les prochaines 24 heures, la phase d'information est activée.

## RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'information sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

## EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ... ) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

## PLUS D'INFORMATION CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS PAR RÉGION et PERSONNES DE CONTACT

### **En Flandre:**

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): Madame Katrien Smet – tél. : 053/726.573 – GSM: 0473/99.28.70
- <http://www.vmm.be>

### **À Bruxelles:**

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures : <http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : [info@environnement.brussels](mailto:info@environnement.brussels) ou 02/775.75.75
- Bruxelles-Environnement : Madame Nathalie Guilmin (porte-parole): [nguilmin@environnement.brussels](mailto:nguilmin@environnement.brussels) - 02/563.43.30 – 0499/20.70.16
- Cabinet de la Ministre C. Fremault : M. Adel LASSOULI – [alassouli@gov.brussels](mailto:alassouli@gov.brussels) – 02/508.79.19 – 0498/91.84.50.

### **En Wallonie:**

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Madame Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75
- <http://www.awac.be/>

### **CELINE:**

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)